

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ QUATRE VINGT QUATORZE le 2^e JUIN à 10H30
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session extra-ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. Olivier HERRY Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 30.05.94

VENTE D'UNE PARTIE

DU BATIMENT GR1

PRÉSENTS : MM. HERRY O. PAUL P. DORVAL L. ECORCHARD A.
CLOITRE J. LE TALLEC R. FRANCES E. LE CLOITRE J. MIOSSEC J.

à Mr LE BEC ERIC

ABSENTS : MM. J. FAILLARD (excusé) Y CORRE. M. LE BORGNE.

J. MENEZ. M. REEB. Y. DERRIEN.
Mr Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de la délibération du 19 mars 1994,
le Conseil Municipal a décidé de vendre à Monsieur LE BEC Eric :

- a) une partie du bâtiment GR1 formant le lot n°2 du lotissement "Parc d'entreprises", cadastré section B n° 1315 pour 341 M2 ;
- b) le lot n°4 de la co-propriété GR1 OUEST (ce lot faisant lui-même partie du lot n° 1 du lotissement "Parc d'entreprises").

MOYENNANT LE PRIX DE..... 111 200.00 Frcs.

Monsieur LE BEC Eric a demandé l'acquisition des lots n° 8 et 9 de la co-propriété GR1 OUEST (ces lots faisant eux-mêmes partie du lot n° 1 du lotissement "Parc d'entreprises") pour lui permettre d'agrandir les locaux qu'on lui a promis aux termes de la délibération sus-visée.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a, pour la mise en conformité et l'équipement des biens cause, engagé des frais d'un montant Hors Taxe de 149 494,12 Frcs, soit TTC 177 300,02 Frcs.

cela exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) ratifie la délibération du 19/03/94, c'est à dire la vente du lot 2 du lotissement et du lot 4 de la co-propriété GR1 OUEST au prix de 111 200.00Frcs.
- 2) Fixe le prix des lots n° s 8 et 9 de la co-propriété du GR1 OUEST à 20 000.00Frcs.
- 3) Demande le remboursement des frais engagés hors taxes soit 149 494.12 Frcs.

EN CONSEQUENCE, accepte de vendre à Mr LE BEC, les biens ci-dessus au prix global de 280 694.12 Frcs, qui sera payable en 144 mensualités constantes de 2 613,04F comprenant le capital nécessaire à l'amortissement et les intérêts au taux de 5.12% l'an, payable la 1ère échéance le 01/06/94 et la dernière le 01/05/2006.

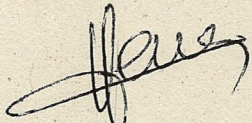
.../...

Pour la garantie de paiement de ce prix, il devra être pris inscription du privilège de vendeur sur les biens en cause, avec réserve de l'acte résolutoire.

La vente de ces locaux ne gênant en rien la vente ultérieure des autres parties du bâtiment, le conseil Municipal donne un avis favorable et tous pouvoirs au maire pour signer tous actes et documents nécessaires concernant cette affaire.

Fait à Brennilis, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



O. HERRY.

